

# Charte du réseau DevLOG

<b>1. Missions et objectifs</b> .....	2
<b>2. Fonctionnement</b> .....	3
a) Comité de Pilotage (CoPil) et bureau.....	3
b) Le Conseil des Représentants des Réseaux Régionaux (Co3R).....	4
c) Le Conseil des Représentants (CoRep).....	4
d) Groupes de Travail.....	4
e) Liste de diffusion.....	4
<b>3. Élection et démission</b> .....	5
a) Durée du mandat.....	5
b) Procédure de renouvellement.....	5
c) Démission.....	5
<b>4. Évaluation</b> .....	5
<b>5. Glossaire</b> .....	6

Rédaction	Comité de Pilotage DevLOG (CoPil)
Date de création	18/05/2021
Date dernière mise à jour	05/07/2021
Validation	Conseil des Représentants DevLOG (CoRep)
Date de validation	05/07/2021 (MITI)
Contact	<a href="mailto:devlog-comite-pilotage@services.cnrs.fr">devlog-comite-pilotage@services.cnrs.fr</a>
Lien de téléchargement	<a href="http://devlog.cnrs.fr/charte">http://devlog.cnrs.fr/charte</a>

# 1. Missions et objectifs

Le développement logiciel occupe une place centrale dans les activités de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) en tant qu'outil ou production scientifique. Il est au cœur de l'interdisciplinarité et mérite que l'on considère avec la plus grande importance ses spécificités et ses acteurs. Deux facteurs sont essentiels à l'exercice de nos métiers :

- construire des liens entre les personnes ayant des métiers ou des besoins communs afin de partager les pratiques,
- disposer d'une offre de formation en adéquation avec les besoins et permettant d'accompagner les évolutions majeures de nos métiers.

Les nombreux réseaux régionaux et réseaux transverses des différents partenaires (INRIA, INRAE...) jouent un rôle majeur, par leur richesse et leur diversité, en organisant des rencontres, des actions de formation, des partages d'expériences et en fédérant la communauté.

Dans ce maillage de réseaux, il est de la responsabilité du réseau national :

- de faciliter et d'accompagner les actions de ces réseaux en respectant leur autonomie,
- de favoriser les échanges inter-réseaux,
- de compléter ces actions par des manifestations à portée inter-régionale et nationale.

La mission de DevLOG consiste à :

- favoriser les échanges entre les acteurs du développement logiciel au sein de l'ESR,
- accompagner, soutenir les réseaux régionaux dans leurs actions,
- construire une offre d'actions et de formations pertinentes et complémentaires aux actions régionales (e.g. veille technologique),
- entretenir les liens entre la communauté et les tutelles (pour remonter les réalités du terrain par exemple),
- tenir à jour des viviers d'experts,
- mettre en place des actions structurantes et ouvertes avec les réseaux transverses,
- être acteur et interlocuteur, et être force de proposition auprès des instituts, directions et instances du CNRS et, plus largement, des organismes d'Enseignement Supérieur et Recherche et de l'Innovation,
- prendre part activement à la veille métier en collaboration avec les partenaires concernés (OMES...), en particulier au sujet de l'évolution du soutien à la recherche et des perspectives métier.

Le réseau DevLOG organise également :

- les Journées nationales du Développement Logiciel (JDEV), un événement biennal majeur pour la communauté en terme de rencontres, de formations et d'échanges, et qui rassemble plusieurs centaines de personnes,
- des formations spécifiques pour la découverte, la divulgation et la valorisation des logiciels en environnement de recherche au travers de son GT ENVOL.

DevLOG est soutenu et reconnu comme un réseau technologique transverse par la plateforme des réseaux de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires (MITI), sous la tutelle du CNRS.

Toute personne membre d'un réseau régional rattaché à DevLOG, est membre de fait de DevLOG. Les actions de DevLOG s'adressent à ses membres, mais aussi à toutes les personnes intéressées par le développement logiciel dans le contexte de la recherche et de l'enseignement supérieur. Néanmoins, il n'est pas nécessaire d'être membre d'un réseau régional pour être membre de DevLOG.

## 2. Fonctionnement

### a) Comité de Pilotage (CoPil) et bureau

Le réseau est composé d'un Comité de Pilotage (CoPil) lui-même constitué de 12 personnes maximum issues du réseau. Ce comité de pilotage inclut un bureau, interlocuteur direct de la plateforme des réseaux de la MITI.

Ce bureau est composé de 3 membres :

- un ou une responsable du réseau DevLOG,
- un ou une correspondant.e budget,
- un ou une référent.e formation.

Le bureau est en charge de :

- relayer auprès de ses membres les informations venant de la MITI,
- transmettre à la MITI les remarques et les questions du comité de pilotage et plus largement de l'ensemble de la communauté représentée,
- suivre et coordonner toutes les actions du réseau.

Le comité de pilotage est chargé vis à vis de la MITI de :

- la gestion du budget du réseau (demande annuelle, suivi des dépenses),
- l'élaboration du projet du réseau (1 fois tous les 4 ans, révisable tous les ans) et de sa mise en œuvre,
- la rédaction du plan de formation du réseau,
- la collecte des propositions d'actions (1 fois par an, ANF ou autres) ainsi que de leur mise en œuvre,
- la rédaction du rapport annuel d'activités,
- la préparation de l'évaluation du réseau (1 fois tous les 4 ans),
- la rédaction d'un bulletin de veille métier.

Afin d'assurer au mieux ces activités, des rôles (hors bureau) sont tenus par un ou plusieurs membres du CoPil (avec révision annuelle ou lors du départ d'un membre) :

- représentant.e(s) JDEV,
- représentant.e(s) ENVOL,
- correspondant.e(s) GT internes,
- représentant.e(s) GT inter-réseaux MITI,
- correspondant.e(s) articulation réseaux régionaux / réseau national,
- correspondant.e(s) avec les autres réseaux et organismes (RI3, DSI, RdE, INRAE, INRIA...),
- correspondant.e(s) RGPD, chargé de la mise en œuvre des traitements (mise en conformité RGPD, création et mise à jour du registre de traitements de données à caractère personnel, contact DPD CNRS)
- responsables communication :
  - o webmaster,
  - o gestionnaire(s) des listes de diffusion (modération, demandes de désabonnement),
  - o gestionnaire(s) réseaux sociaux,
  - o gestionnaire(s) d'une newsletter,
- secrétaire(s) de réunions (rédaction CR, diffusion, organisation des réunions).

Le CoPil se réunit principalement par visioconférence deux à trois fois dans l'année. La présence de tous les membres est demandée. Les membres s'engagent à participer activement à la gestion du réseau.

Les membres du CoPil sont chargés de mission auprès de la MITI et disposent s'ils le souhaitent et lorsqu'ils sont agents CNRS d'une décharge de temps de travail de 5% (CoPil) à 10% (bureau) en accord avec leur directeur d'unité.

## b) Le Conseil des Représentants des Réseaux Régionaux (Co3R)

Le Conseil des Représentants des Réseaux Régionaux représente la communauté. Il est composé d'un.e représentant.e de chaque réseau régional membre. Le CoPil peut le solliciter pour certaines décisions (organisation de formations, orientation du budget, validation de candidatures...).

Le renouvellement des membres du Co3R s'effectue en fonction des modalités spécifiques prévues par les réseaux régionaux.

## c) Le Conseil des Représentants (CoRep)

Le CoRep est constitué par :

- le CoPil DevLOG,
- le Co3R,
- un représentant par réseau partenaire ou technologique (par ex RESINFO, RBDD, Calcul...) et d'autres instituts (INRIA, INRAE...).

Le CoRep est réuni une fois l'an lors d'assises de préférence présentiels qui se tiennent généralement sur 2 jours. Durant cette session, chacun des représentants est convié à présenter son bilan, faire part de ses perspectives et être force de proposition dans les orientations et choix des actions nationales pour la ou les années à venir. A cette occasion, le CoPil fera un bilan annuel du réseau.

## d) Groupes de Travail

La création d'un Groupe de Travail (GT) peut émaner :

- d'une action à mener relevant des missions du réseau (évaluation du réseau, comité d'ANF, sondage...),
- d'une proposition d'un ou de plusieurs membres de la communauté sur un sujet donné et ayant obtenu l'aval du comité de pilotage.

Un GT est donc un sous ensemble des membres du réseau qui souhaite coopérer sur un sujet particulier en lien étroit avec l'activité du réseau.

La durée de vie d'un GT est variable selon les objectifs qu'il se fixe et atteint chaque année. Si ce n'est pas le cas, une discussion sur le cadre de fonctionnement du GT doit être entreprise avec le CoPil DevLOG.

Un rapport annuel du GT est demandé par le CoPil pour la demande de budget. Un rapport final du GT est aussi nécessaire afin de partager le travail effectué et les conclusions avec la communauté.

Le GT permanent ENVOL organise des formations permettant aux participants de découvrir ou suivre de nouveaux développements, tendances ou technologies, dans un esprit de veille technologique, ouverture aux nouvelles compétences et mise à l'étrier, ainsi que multiplicateur de connaissances dans les unités dans le contexte professionnel. Le choix des thèmes est fait en s'appuyant sur une analyse des besoins en collaboration avec DevLOG, d'autres réseaux et des instances de la formation permanente.

## e) Liste de diffusion

DevLOG est en charge d'une liste de diffusion nationale : [devlog@services.cnrs.fr](mailto:devlog@services.cnrs.fr).

Cette liste est mise à disposition de la communauté pour échanger autour du métier et des pratiques de développement logiciel. Elle est ouverte à toute personne intéressée par le développement logiciel de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et de l'Innovation exerçant son métier dans un contexte de recherche. Toute personne issue de la communauté Enseignement Supérieur et Recherche peut donc s'y abonner avec

son adresse professionnelle.

Elle est maintenue et modérée par deux à trois personnes dont au moins l'une d'elles appartient au CoPil.

### **3. Élection et démission**

#### **a) Durée du mandat**

La durée du mandat des membres du CoPil et du bureau est de 4 ans, renouvelable une seule fois. Il est préférable que le renouvellement soit partiel et d'au moins 1/3 des membres afin d'assurer une continuité et le transfert de compétences.

#### **b) Procédure de renouvellement**

La procédure de renouvellement du CoPil est la suivante :

- Appel à candidature auprès de l'ensemble de la communauté DevLOG ou cooptation,
- Les membres du réseau intéressés sont invités à proposer leur candidature par mail auprès du bureau en indiquant en quelques lignes leur intérêt pour le réseau et en précisant leur souhait par rapport aux missions du CoPil. Des échanges informels avec un ou plusieurs membres du CoPil au préalable sont conseillés,
- Les membres souhaitant rejoindre le CoPil devront partager les valeurs de la charte et manifester leur implication dans l'organisation d'événements régionaux ou nationaux et s'engager à tenir un ou plusieurs rôles,
- Vote au sein du Co3R (validée si absence de refus de plus de 50% sous deux semaines),
- Un transfert de compétences entre les anciens et nouveaux membres est mis en place dans l'année qui suit,
- Tout membre souhaitant être renouvelé devra établir un bilan d'activités à soumettre au Co3R pour approbation.

Le bureau est élu par le CoPil à partir de listes constituées de 3 candidat.e.s dont les rôles sont spécifiés sur la liste. En cas d'égalité, les listes seront départagées par vote du Co3R.

#### **c) Démission**

Toute personne du CoPil qui souhaite démissionner doit envoyer un mail au CoPil au moins un mois avant la date effective et pourra faire état de ses activités afin d'assurer le transfert de compétences vers un nouveau membre du CoPil.

### **4. Évaluation**

DevLOG est évalué par la MITI tous les quatre ans. DevLOG répond à toutes les sollicitations nécessaires à cette évaluation.

## 5. Glossaire

**ANF** : Action Nationale de Formation

**CEA** : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**CoPil** : Comité de Pilotage DevLOG

**Co3R** : Conseil des Représentants des Réseaux Régionaux DevLOG

**CoRep** : Conseil des Représentants DevLOG

**DevLOG** : réseau des acteurs du Développement LOGiciel au sein de l'ESR

**DPD** : Délégué à la Protection des Données

**DSI** : Direction des Systèmes d'Information

**ENVOL** : Groupe de Travail spécialisé dans les formations pour la découverte, la divulgation et la valorisation des logiciels en environnement de recherche

**ESR** : Enseignement Supérieur et de la Recherche

**GT** : Groupe de Travail

**IN2P3** : Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules

**INRIA** : Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique

**INRAE** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

**IRFU** : Institut de Recherche sur les lois Fondamentales de l'Univers (CEA)

**JDEV** : Journées nationales du DEveloppement logiciel

**MITI** : Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires

**OMES** : Observatoire des Métiers et de l'Emploi Scientifique

**RBDD** : Réseau Bases De Données

**RdE** : Réseau des Électroniciens

**réseau membre** : réseau ayant adhéré à la charte d'adhésion DevLOG (par exemple les réseaux régionaux) ou dont le lien avec DevLOG se traduit par une convention avec le CNRS.

**réseau partenaire** : réseau ayant une thématique proche et/ou complémentaire de celle de DevLOG et sa propre identité (par exemple un autre réseau de la MITI).

**RESINFO** : fédération des réseaux d'Administrateurs Systèmes et Réseaux dans l'ESR

**RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données

**RI3** : Réseau des Informaticiens de l'IN2P3 et de l'IRFU